

conscription où une vacance se produira et il reviendra au Parlement.

Mon honorable ami de Mont-Royal (M. White) est journaliste; mais il est évident que certains journaux conservateurs ne partagent pas son avis quant à la coutume parlementaire que l'on devrait suivre dans la présente occurrence. J'ai ici un article publié dans le *Standard* de Montréal, journal qui ne nous est aucunement sympathique mais qui a toujours appuyé le parti conservateur. Que dit ce journal?

Le *Standard* a pris la peine de demander l'opinion de quelques-uns des avocats les plus renommés du Canada et de la Grande-Bretagne sur la question de savoir s'il est conforme à la constitution que le parti libéral garde le pouvoir à Ottawa.

Dans presque chaque cas, l'on rétorqua par cette question: "Demandez-vous notre opinion sur le droit légal?"

Naturellement, en cette matière, il ne saurait y avoir d'autre point de vue à soumettre à un avocat.

En général, l'opinion est que, au point de vue constitutionnel, le parti libéral a sans aucun doute le droit de rester aux affaires s'il peut obtenir une majorité en Chambre pour l'appuyer.

Voilà ce que dit le *Montreal Standard*, que, de l'avis général, au point de vue juridique, le parti libéral a sans aucun doute le droit de rester au pouvoir s'il peut obtenir l'appui d'une majorité en Chambre. C'est l'opinion générale des avocats éminents du Canada et de Grande-Bretagne que l'on a consultés à ce sujet et, avec tout le respect convenable, je demande à mon honorable ami de Mont-Royal si l'on ne doit pas accorder de considération à l'opinion de ces hommes.

Le très hon. M. MEIGHEN: Qui sont-ils?

L'hon. M. MACDONALD: Si mon honorable ami s'informe au journal, il le saura. Il connaît beaucoup mieux que moi le propriétaire de ce journal.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable collègue a le journal devant lui. Il voudra sûrement nous dire les noms de ces avocats.

L'hon. M. MACDONALD: Le journal ne les indique pas. (*Exclamations.*)

Mon très honorable ami veut-il dire qu'il ne respecte pas l'opinion d'un journal de la réputation du *Montreal Standard*, surtout quand il se préoccupe de connaître ses propriétaires? Je ne sais pas s'il appuyèrent Pakenaude ou Meighen au cours de la dernière campagne électorale, mais ils sont toujours favorables au parti tory en tout cas.

M. MACLEAN (York-Sud): Mon honorable collègue peut-il nous dire si le journal qu'il cite maintenant est celui qu'attaque le *Montreal Herald* dans la circulaire que, comme d'autres sans doute, j'ai reçue ce matin?

L'hon. M. MACDONALD: Je ne me propose pas de suivre tous les méandres de l'esprit de mes deux amis journalistes qui siègent de l'autre côté de l'Assemblée. Je cite encore ces phrases du *Montreal Standard*:

L'on devrait discuter cette question en tenant compte de l'importance de la crise, d'une manière prudente et froide.

Dans un cas semblable, souvent la victoire va à ceux qui restent calmes.

Le chef de l'opposition perdit du terrain quand il manifesta de l'irritation. Dans toute discussion c'est invariablement à celui qui sait se maîtriser que le succès est assuré. Le débat d'hier aurait pu être une tentative de donner une leçon au Gouverneur.

Si telle était l'intention, ce fut une perte de temps et d'efforts.

Le Gouverneur général sait fort bien quels sont les droits des partis et quels sont les devoirs d'un gouverneur.

C'est mon opinion que nous ne devons pas mépriser ce point de vue quand nous recherchons quelle est la méthode constitutionnelle à suivre dans un cas comme celui-ci. En votant l'amendement de mon très honorable ami le chef de l'opposition, nous inscrirons dans nos statuts et nous introduirons dans nos usages parlementaires une façon d'agir qui n'existe pas en Angleterre et qui serait des plus pernicieuses.

Je rappellerai le cas, qui me vient à la mémoire, d'un ministre de la couronne qui continua d'être ministre sans avoir un siège à la Chambre. C'était en décembre 1845; le grand Gladstone avait été nommé ministre des Colonies dans le cabinet de sir Robert Peel. Après sa nomination, il dut se présenter à l'élection et il fut rejeté, mais il n'en demeura pas moins ministre des Colonies jusqu'en juin 1846. Il fut question de cette affaire à la Chambre des communes et on la discuta, mais on ne commit pas des écarts de langage comme ceux que nous avons entendus ici, on ne prétendit pas que la constitution était mise en pièces, tout bonnement parce qu'on ne faisait que suivre la coutume établie. Ce fut la même chose au sujet du gouvernement Lloyd George. En qualité de membre de ce gouvernement, M. Montagu brigua les suffrages; il fut défait, et demeura à son poste quand même, six mois durant, alors qu'il se présenta de nouveau devant les électeurs, qui de nouveau le rejetèrent. Ce n'est qu'après cette deuxième défaite qu'il remit son portefeuille. Ceci démontre bien ce qui s'est fait en Angleterre.

Maintenant quelles sont les prétentions de mon très honorable ami? Quels précédents a-t-il apportés pour réfuter ceux de mon collègue le ministre de la Justice, et les miens? Arrêtons-nous à son amusante proposition. Selon lui, me semble-t-il, la Chambre et le pays devraient nous renvoyer et l'honorable